Régions rurales

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **24 (1966)**

Heft [1]: **Vaud 1986, étude prospective**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chapitre III. Régions rurales

1. NOS CAMPAGNES NE SONT PAS CONDAMNÉES À S'ÉTIOLER

Le monde rural mérite une attention particulière dans un canton dont les structures ont été marquées par l'économie agraire, encore prépondérante jusqu'à un passé récent. Dès maintenant, en dehors des centres fortement urbanisés (régions lémanique et yverdonnoise), l'économie des régions rurales n'est toutefois plus confondue avec la seule agriculture, mais comprend des activités économiques nouvelles, qui s'interpénètrent, se complètent, et même se concurrencent. Il en résulte que ces régions sont bien habitées par des ruraux, mais que la proportion des agriculteurs qui y vivent tend à diminuer rapidement.

L'exode agricole entraîne, de manière plus générale, l'exode rural. Ce phénomène suggère deux grandes questions:

— comment repenser la conception de l'exploitation agricole et celle de la formation des exploitants ?

— comment revitaliser les campagnes, en fortifiant certains centres régionaux par un apport culturel, par l'installation prudente d'industries, ou encore par l'éveil de possibilités touristiques ?

Il s'agit d'éviter que les *régions rurales* se vident de leur potentiel humain, en créant, sur place, des possibilités de travail variées pour ceux qui devront quitter l'agriculture en raison des conditions modernes d'exploitation du sol.

Quant à l'*agriculture* proprement dite, il suffit de songer aux ressources qu'offre le sol, de même qu'aux possibilités de diversifier nos produits naturels, pour faire ressortir que l'on ne saurait se passer de son apport dans le contexte économique et social des prochaines décennies.

2. RÔLE DE LA TERRE DANS L'ÉCONOMIE

Source irremplaçable de produits alimentaires, comme aussi d'autres biens dont notre agrément ne saurait se passer, la terre demeurera essentielle pour la conservation de notre équilibre social et démographique.

L'agriculture aura ainsi une triple mission: assurer en tout ou partie le ravitaillement de la population, produire les biens que réclame notre confort et, enfin, conserver le sol lui-même et le relief du territoire. Cette mission devra inspirer les décisions relatives à l'aménagement du territoire et toute politique qui engagera l'avenir de l'agriculture.

— Sur le plan *alimentaire,* la production des régions rurales ne devra pas seulement garantir, totalement ou partiellement, le ravitaillement du pays dans des temps difficiles, mais aussi permettre un approvisionnement régulier du marché intérieur en temps normal. Dans un pays très dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en matières premières industrielles, il conviendra de mettre en valeur toutes les ressources de notre sol, afin de ne pas compter exclusivement sur l'importation dans le secteur alimentaire, d'autant plus qu'on ne sait pas si, en période de prospérité, les produits agricoles étrangers ne renchériront pas plus vite que les nôtres du fait de l'élévation des coûts dans les pays producteurs. Bien plus, dans un monde où, dans vingt ans, encore plus de la moitié des hommes ne mangeront pas à leur faim, l'exploitation de toutes les ressources naturelles apparaît comme l'action la plus judicieuse sur le plan économique et éthique.
— L'extraordinaire développement de la *culture florale* et des plantes d'agrément se poursuivra en fonction de l'évolution du mode et du niveau de vie. Quoique plus vulnérable par sa nature même que la production alimentaire, cette nouvelle production prendra une place de plus en plus importante dans les régions rurales vaudoises.
— L'homme de 1986 éprouvera une nécessité vitale à trouver, en dehors de son lieu de travail, l'opportunité de *se retremper moralement et physiquement* dans la nature. Or, si l'arrière-pays n'est pas « occupé », entretenu, les campagnes n'apparaîtront plus comme ce facteur d'équilibre physique et psychique si décisif aux yeux des urbanistes, qui en font le « poumon » des villes surpeuplées.

Des raisons humaines, sociales, biologiques, climatiques démontrent qu'une société moderne, démographiquement dense et urbanisée, a besoin de larges surfaces à vocation agricole; cette société a, par conséquent, aussi besoin d'une population agricole active, répartie sur l'ensemble du pays.

3. LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'agriculture subit aujourd'hui une crise semblable à la révolution industrielle de la fin du XIXe siècle. C'est dire que la structure des exploitations agricoles est en pleine évolution.

En ce qui concerne le *type d'exploitation,* le domaine familial, qui engage la responsabilité personnelle de l'exploitant, l'emporte sur d'immenses exploitations de cultures extensives. L'exemple des « polders » hollandais est, sur ce point, concluant, puisque l'entreprise familiale a été choisie comme forme d'exploitation.

Quant à la *dimension* des domaines, il est probable qu'en 1986 le seuil de rentabilité se situera autour de 15 à 18 ha. pour les exploitations de plaine pratiquant la polyculture, et pour l'élevage en montagne. Les domaines de 40 ha. et plus seraient cependant les mieux à même de mettre en œuvre les progrès techniques. Les

contraintes de l'amortissement, les servitudes engendrées par la garde du bétail, la réduction générale des heures de travail, vont entraîner la disparition de l'étroite association qui existe encore aujourd'hui au sein de l'exploitation traditionnelle, entre production animale d'une part et production végétale d'autre part. En même temps, dans chaque exploitation, on renoncera également à la culture de nombreuses variétés de végétaux, pour se limiter à quatre ou cinq cultures, afin de permettre un usage rationnel des machines. Dans les exploitations à cultures spécialisées, il conviendra d'encourager la production maraîchère, actuellement en régression.

L'exploitation familiale, en combinant les différentes cultures du sol, permettra longtemps encore une utilisation optimum du potentiel de main-d'œuvre, sous la direction d'un chef responsable. Cette forme d'exploitation pourra être encore améliorée par l'organisation coopérative du travail ou par la mise en commun de certains moyens de production. S'il est souhaitable de modifier progressivement la structure des exploitations agricoles, l'évolution espérée se heurtera toutefois à des obstacles d'ordre financier et juridique.

Le *financement* de l'exploitation agricole et, de façon plus générale, l'établissement d'une certaine harmonie entre investissements et capitaux étrangers nécessiteront une série de mesures. La disparité insolente entre la valeur vénale accordée à la terre agricole et la valeur économique qu'elle représente pour le cultivateur en tant qu'instrument de travail ne sera comblée — à moins d'une évolution considérable et imprévisible de la conjoncture — que par l'introduction d'un droit foncier limitant l'accès à la propriété foncière rurale. A défaut, le sol passera rapidement entre les mains des non-exploitants.

La sauvegarde de la propriété paysanne ne s'arrêtera pas à de telles mesures; le transfert de domaines entre vifs ou à cause de mort devra aussi être réglé par de nouvelles dispositions légales visant cet objectif. En outre, pour quitter le domaine des mesures purement défensives, un nouveau type de société devra être créé permettant d'associer le capital d'un non-exploitant au travail d'un exploitant en sauvegardant équitablement les intérêts des deux parties. Du même coup pourraient être résolus un certain nombre de problèmes dérivant du partage successoral.

Toutes ces mesures relevant du droit fédéral, elles ne revêtent pas un caractère spécifiquement vaudois. Il appartient cependant aux organisations agricoles — quelles que soient leurs attaches locales — et aux autorités d'un canton ayant de larges surfaces agricoles de procéder aux études, de proposer des formules nouvelles et de prendre les initiatives qui, par la suite, permettront au législateur d'innover au lieu de seulement maintenir.

4. LA CONDITION DE L'EXPLOITANT

En 1966, le canton de Vaud comptait à peu près autant de surfaces cultivées par des propriétaires que par des fermiers. Cette proportion, surprenante au premier abord, tient au fait que de nombreux propriétaires ont remis à ferme le domaine à

leurs fils qui seront appelés à leur succéder. Les exploitations dirigées par des maîtres valets sont encore relativement rares.

Quelle que soit cependant l'évolution de la condition juridique de l'exploitant, il est à la fois prévisible et souhaitable que celui-ci, en 1986, ait toutes les qualités d'un *entrepreneur*. A mesure que les investissements s'intensifieront, que la technique de production exigera des connaissances professionnelles approfondies, que les risques de l'exploitation ne seront plus dus aux seules intempéries, que l'écoulement des produits dépendra de plus en plus des conditions du marché, le paysan se transformera en un *chef d'entreprise* dont les fonctions et les responsabilités seront comparables à celles d'un industriel. La conduite rationnelle de son entreprise l'obligera à compléter ses prévisions à court terme (d'année en année) par des plans à moyen terme (trois à cinq ans).

Le développement de ces fonctions d'entrepreneur ne nuira pas à l'attachement à la terre. C'est là un facteur de stabilité démographique au moins aussi puissant que pourrait l'être la condition d'exploitant-propriétaire.

5. LA FEMME À LA CAMPAGNE

L'exploitation familiale mettra encore plus en évidence le rôle de la femme. Dans ce genre d'entreprise, elle fait ou défait la maison!

Au cours de la période d'adaptation à la mécanisation, la femme a été obligée de déborder le cadre de ses attributions traditionnelles pour suppléer la main-d'œuvre masculine absente. L'organisation du travail, les allégements apportés aux travaux spécifiquement féminins, feront d'elle la collaboratrice de son mari dans la gestion de l'entreprise.

Un affranchissement encore plus marqué de la femme par rapport à certaines servitudes de l'exploitation du domaine lui permettra de se consacrer mieux à sa mission de mère de famille, ainsi qu'à la vie sociale du village. Plus le genre de vie à la campagne se rapprochera de celui des villes (standing, horaire, loisirs), moins la femme aura de peine à s'adapter. Le paysan pourra ainsi se marier en offrant à sa compagne des conditions d'existence comparables à celles qu'espère la citadine.

6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE [1]

D'ici vingt ans les connaissances techniques que devra posséder l'agriculteur et les notions d'organisation et d'administration qu'il devra aussi dominer seront devenues si abondantes que de nouvelles formules seront nécessaires pour assurer sa formation professionnelle.

[1] Voir aussi Chap. VIII.

La formation de base dans les écoles d'agriculture et les stages pratiques auprès d'agriculteurs d'élite demeureront la forme normale d'acquisition des connaissances techniques. Mais déjà à ce stade une certaine place sera laissée à la formation de chef d'entreprise: méthodes de travail et techniques fondamentales permettant de s'adapter par la suite aux nouveautés et de reconvertir l'exploitation.

Comme dans les autres branches, la formation continue sera entrée dans l'usage pour l'agriculture en 1986. S'adressant à des exploitants ayant une certaine expérience, elle sera à la fois technique — pour introduire les nouvelles méthodes — et administrative. Non seulement elle apportera les connaissances nécessaires à l'exploitation planifiée d'un domaine, mais elle aidera aussi l'agriculteur à prendre des responsabilités dans les organismes coopératifs et les associations agricoles.

La spécialisation proprement dite pourra s'acquérir dans des technicums agricoles qui, une fois les projets actuels réalisés, seront en Suisse au nombre de deux: en Suisse allemande pour les branches générales et en Suisse romande pour les branches spéciales (viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture, etc.).

La suite de ce chapitre permet un survol des questions relatives aux régions rurales. Il s'agit de revoir leur place dans la topographie du canton. C'est dire que nous allons dépasser les limites du cadre de l'agriculture à proprement parler pour aborder d'autres aspects qui touchent nos campagnes, comme les voies de communications, le tourisme et la décentralisation industrielle.

7. OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'évolution des méthodes de culture et l'agrandissement des exploitations seront tels qu'une population rurale active moins nombreuse pourra cultiver le sol productif du canton, dont la surface sera de l'ordre de 110.000 ha. (non compris les forêts).

Il est donc probable que la population agricole active (exploitants, membres de la famille et main-d'œuvre) sera d'environ 35.000 habitants (50.000 aujourd'hui). En valeur relative, l'on passerait ainsi de 11,5 % à 6-7 % de la population totale.

Cette diminution de la population agricole ne posera guère de problèmes de reconversion. La difficulté majeure sera, par contre, pour ceux qui resteront à la terre.

Si l'on n'y prend pas garde, l'exode agricole accélérera encore la désertion des villages: l'artisan, le commerçant, le pintier seront plus que jamais entraînés par le départ des agriculteurs. La vie sociale risque ainsi de se réduire à peu de chose dans nombre de villages.

Il est dangereux que la diminution de la population rurale active conduise à l'abandon des villages. Il faudra faire en sorte que la nouvelle activité de celui qui cessera son exploitation agricole puisse s'exercer sans que la famille doive quitter le village, ou tout au moins agir de telle manière que les départs soient compensés par des arrivées.

Quels sont les moyens propres à éviter cette dépopulation ? Plusieurs solutions devront être recherchées dans le cadre de l'aménagement du territoire. Elles seront probablement différentes suivant les régions.

8. LA DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE

Réalisée prudemment, elle constituera un remède partiel. Il conviendra surtout de faciliter l'implantation d'ateliers spécialisés appartenant à de grandes entreprises ou de petites industries (électronique, par exemple). Toutes les localités ne pourront pas bénéficier d'un tel apport; d'ailleurs, une prolifération d'activités non agricoles ne paraît pas souhaitable et il serait même absurde de vouloir essayer de revitaliser chaque village par ce moyen. Pour se qualifier « à vocation industrielle », une localité devra offrir: *a)* une zone industrielle, *b)* un réservoir de main-d'œuvre, *c)* un climat industriel (un état d'esprit favorable tant de la part des autorités que de la population), *d)* l'infrastructure nécessaire (énergie, eau, équipement social).

Il est cependant évident que l'industriel sera d'abord attiré par les grands axes de trafic (Lausanne–Genève, Lausanne–Yverdon, Villeneuve–Bex, et, dans une certaine mesure, la Broye) et que la décentralisation industrielle préconisée ici ne sera pas suffisante pour contenir l'exode rural. Il y aurait encore de nombreuses questions à soulever quant aux diverses manières de concevoir la décentralisation de l'industrie; cet important problème sera repris au chapitre VII.

A part l'industrialisation, on pourrait penser à développer des *exploitations à temps partiel,* comme aux Etats-Unis où on en dénombre une forte proportion (40 %). Un danger guette cette forme d'agriculture: la disparité des salaires agricoles et industriels. C'est à l'activité primaire que l'ouvrier renonce en premier lieu, lorsque cette disparité s'accroît. L'époque du paysan-ouvrier telle que nous l'avons connue à la vallée de Joux ou à Sainte-Croix paraît révolue en plaine et dans le Jura. En revanche, dans les Alpes et les Préalpes (Ormonts, Pays-d'Enhaut), une activité agricole pourra encore se combiner harmonieusement avec d'autres (tourisme et industrie).

Pour pouvoir maintenir un attrait suffisant à la vie dans les régions rurales, il sera nécessaire de créer un certain nombre de *centres* d'importance moyenne, mais particulièrement vivants et bien équipés, qui constitueront des pôles d'attraction en divers points du canton.

En effet ce n'est que si Château-d'Œx et l'agglomération du Sentier parviennent à jouer pleinement leur rôle de « centres régionaux » que la dépopulation du Pays-d'Enhaut pourra être enrayée et le développement de la Vallée accéléré. Cet exemple sert également pour Aigle, Moudon, Payerne, Sainte-Croix et Orbe. Il s'agira de maintenir et de stimuler dans ces régions des centres commerciaux, des activités économiques et sociales, ainsi que les loisirs sans lesquels il s'avèrera impossible de rivaliser avec l'attrait exercé par les vastes agglomérations urbaines bordant le Léman et le lac de Neuchâtel.

Pour ces mêmes raisons, il faudra renoncer à un saupoudrage d'activités non agricoles, éparpillées sur de nombreux villages, et favoriser une concentration à l'échelle régionale. «Urbaniser les campagnes», cette expression définit bien l'orientation la plus souhaitable à notre avis.

D'autre part, de nombreuses communes et singulièrement les petites communes rurales sont, déjà maintenant, incapables de résoudre seules de multiples problèmes collectifs (aménagement du territoire, lutte contre la pollution des eaux, alimentation en eau potable, écoles, églises, loisirs, administration). Nous assisterons donc, selon toute probabilité, à la multiplication des arrangements intercommunaux et même à la fusion de certaines communes. Il en sera plus largement question au chapitre IX.

Que penser de l'apparition partout d'innombrables maisons de « week-end » ? Comme les conditions de vie des villageois se rapprocheront de plus en plus de celles des citadins, ces constructions n'auront pas fatalement un effet néfaste. En revanche, elles feront monter le prix des terrains à un niveau où le paysan ne pourra plus les acheter pour la culture. Elles représenteront de plus en plus pour les communes une charge sans rapport avec les revenus. Cette constatation nous amène à examiner la place du tourisme dans les régions rurales.

9. RESSOURCES TOURISTIQUES ET ZONES RURALES

Etant donné le rôle du tourisme dans l'économie vaudoise et l'apport essentiel qu'il fournira à certaines régions peu favorisées, il sera important d'utiliser le plus efficacement possible les ressources touristiques du canton (voir chapitre VII).

Cela implique que des aménagements appropriés seront effectués à temps et adaptés aux goûts changeants de la clientèle (routes, moyens de transport, hôtels, terrains de sport).

Cela signifie aussi que les beautés naturelles devront être sérieusement sauvegardées et que l'on attachera beaucoup plus d'importance à tout ce qui pourra embellir le canton. En 1966, la région vaudoise comprend encore de larges zones dans lesquelles la nature a été à peine altérée. Mais si l'on n'y prend pas garde, les aménagements touristiques et industriels risquent de modifier considérablement le paysage d'ici à 1986. Les responsables de l'aménagement du territoire ont d'ores et déjà reconnu la nécessité de sauvegarder de larges surfaces dans lesquelles l'état naturel devra être maintenu de façon plus ou moins rigoureuse; mais il faudra que la population et les autorités deviennent encore plus conscientes de l'obligation de protéger le paysage dans lequel devra s'insérer la société vaudoise de 1986.

Dans cette optique, il conviendra de constituer d'importantes «zones vertes», réserves d'eau, d'air et de silence pour le centre urbain. Quelle devra être l'ampleur de ces surfaces préservées lorsque la population atteindra près de 600.000 habitants

et compte tenu de sa croissance ultérieure probable ? On ne peut le calculer scientifiquement. Toutefois, puisque les surfaces agricoles et forestières dépassent actuellement 2500 km² auxquels s'ajoutent quelque 100 km² de sol montagneux improductif, il ne devrait pas être particulièrement difficile de déterminer, dans ces vastes zones, un nombre suffisant de secteurs préservés.

Il faudra donc prévoir en particulier des zones dans lesquelles seuls les aménagements relatifs à l'exploitation agricole et forestière seront autorisés. Ces zones naturelles auraient pour but moins de satisfaire la nostalgie d'un certain naturalisme que de répondre à un besoin d'espace, de détente et de beauté. A ce titre, elles occuperont une place importante dans les ressources que les stations touristiques pourront mettre à la disposition de leurs hôtes.

C'est ainsi qu'une zone naturelle englobant tout le bassin supérieur de l'Avançon (de Solalex au Muveran) compléterait utilement l'agglomération touristique de Chesières–Villars–Gryon. Il en va de même pour Château-d'Œx, Leysin, Les Mosses et Les Diablerets, où une zone préservée couvrant tout le bassin supérieur de la Torneresse (de L'Etivaz à Isenau) pourrait être réalisée.

Dans le Jura, il faudra également préserver une zone s'étendant de la vallée des Dappes au Mont-Tendre, pour compléter la région de La Côte; une zone préservée, s'étendant de Lignerolle aux Aiguilles-de-Baulmes, suffirait pour les agglomérations de la plaine de l'Orbe et des rives du lac de Neuchâtel, ainsi que pour la région touristique de Sainte-Croix–Bullet.

Inclure ces quelques zones dans un plan d'extension cantonal ne devrait pas rencontrer d'obstacles insurmontables, à condition que les décisions soient prises avant que des projets d'aménagements et de valorisation ne créent des obstacles majeurs et ne transforment la défense des beautés naturelles en un combat d'arrière-garde plus ou moins perdu d'avance.

Il sera plus difficile d'assurer la sauvegarde de sites tels que le vignoble, certains points de vue réputés, les environs des châteaux, car là toute mesure de protection entrera en conflit avec des intérêts immédiats et considérables.

La création de telles zones (vertes, touristiques) ne changera pas l'exploitation agricole ou sylvicole. Le choix de ces zones sera un problème d'aménagement du territoire, qui aura peu d'influence sur l'agriculture elle-même. Les « jardiniers du paradis » ne se distingueront probablement pas des autres paysans, sinon qu'ils seront soumis à certaines contraintes supplémentaires résultant de la destination particulière de ces zones.

10. LES VOIES DE COMMUNICATIONS

Le rôle économique et social des zones rurales ne se limitera pas à l'agriculture, aux activités décentralisées et au tourisme. Par la force des choses, il s'étendra encore aux voies de communications. Cela sera particulièrement important dans la région vaudoise, carrefour de voies ferroviaires et routières, et peut-être bientôt de canaux et de routes aériennes secondaires.

Toute extension des voies de communications a des répercussions profondes sur la propriété foncière et l'aménagement régional, et entame plus ou moins fortement les espaces cultivables. Il sera donc nécessaire d'en établir le tracé longtemps à l'avance et de choisir les solutions les plus économiques, tant pour la construction même que pour l'ampleur des terrains sacrifiés.

Dans le domaine routier, le réseau national d'autoroutes sera pratiquement achevé en 1986. Mais les moyennes et les grandes agglomérations auront un besoin urgent de « routes express », dont le tracé devra répondre aux exigences d'une motorisation encore plus dense.

Il faut donc penser dès maintenant à un réseau régional d'autoroutes. Il est vraisemblable que l'on considérera comme indispensable d'ici peu une autoroute de Genève à Yverdon par le pied du Jura, une autre d'Yverdon au Pays-d'Enhaut par la Gruyère, pour ne citer que quelques exemples.

Quant au canal du Rhône au Rhin, son tracé étant déjà fixé avec précision en 1966, c'est surtout sur les zones portuaires que les travaux préparatoires devront porter en vue de la réalisation du Transhelvétique.

En matière de transport aérien, l'emploi généralisé du décollage vertical pour les transports à courte distance dispensera d'affecter de grandes surfaces à l'atterrissage des aéronefs. Mais si les aérodromes d'une certaine envergure demeurent de ce fait peu nombreux, il sera d'autant plus important d'en assurer la répartition territoriale selon un plan commun à tous les cantons romands.

Ne faudrait-il pas aussi prévoir, sur quelques grands axes, le tracé des aérotrains, des lignes électriques, oléoducs, gazéoducs et câbles divers, dont le réseau et l'importance croîtront rapidement ? Toutefois, comme le progrès technique permettra de transporter des quantités bien plus élevées de courant électrique sur les lignes existant déjà en 1966, et que les canalisations et les câbles pourront trouver place le long des grandes coupures que constitueront les autoroutes, les routes et les voies ferrées, il ne semble pas nécessaire de réserver d'avance des surfaces à cet effet. En revanche, le transport d'énergie devra être le plus possible souterrain.

RÉSUMÉ

L'agriculture vaudoise remplira encore d'importantes fonctions économiques et sociales en 1986. Sa production diversifiée contribuera à un niveau de vie plus élevé. Mais surtout, elle sera incorporée à une vision d'ensemble du territoire et des activités humaines propre à relever la qualité de la civilisation qui sera la nôtre dans vingt ans. La population purement agricole continuera à décroître, mais à un rythme plus modéré. L'exploitation familiale demeurera la règle, mais les surfaces seront plus grandes, la mécanisation plus poussée, et l'agriculteur sera devenu un chef d'entreprise moderne comparable à l'industriel. La complexité des problèmes de gestion et de technique exigera une formation professionnelle très poussée.

L'agriculture ne sera cependant qu'une des composantes des régions rurales, qui se caractériseront de plus en plus par des implantations industrielles et touristiques, groupées autour de centres régionaux. De vastes zones vertes feront le contrepoids aux empiètements de l'urbanisation. Dans l'ensemble, les zones rurales et l'agriculture seront un support essentiel des modes de vie de demain.

COMPAGNIE VAUDOISE D'ÉLECTRICITÉ: CVE

Usines génératrices:

à la Dernier/Vallorbe	30000 CV
aux Clées	35000 CV
à Montcherand	15000 CV
à la Peuffeyre/Bex	17000 CV
à Veytaux/Hongrin, en construction, part de la CVE, 62% de	340000 CV

Direction: Lausanne, Beau-Séjour 1
Téléphone (021) 23 34 81

L'homme du jour...

Maintient sa santé par le sport
Garde sa jeunesse par le sport

Trouve son équipement de sport chez le spécialiste

Schaefer SPORTS LAUSANNE